



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS**

# *En bref...*

**SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr) - Site web : <http://www.sntrs.net>**

**Numéro 72 du 4 mars 2005**

## **Pour des améliorations statutaires et salariales**

Le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (LOPRI), outre qu'il propose une organisation de la recherche inacceptable, ne prévoit aucune amélioration statutaire et salariale autre que quelques primes "au mérite" contestables et un développement de l'emploi essentiellement hors statut.

Confrontés aux réactions et aux mobilisations, les Ministres modèrent leurs discours et font patte de velours, mais n'en continuent pas moins la mise en place de leur politique avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et les pôles de compétitivité... La réaction des personnels peut les faire reculer et permettre d'obtenir des créations d'emplois statutaires et des améliorations de salaires et de statut. Pour cela il faut mettre davantage ces revendications en avant.

### **La mobilisation des personnels peut peser**

La précarité gangrène la société, dans notre secteur. Elle touche particulièrement les jeunes chercheurs. Elle concerne aussi les personnels techniques qui travaillent sur des contrats.

**Exigeons :**

- La transformation des emplois permanents en emplois statutaires.**
- Un statut de doctorant et de post-doc avec une rémunération minimum de 1,5 fois le SMIC.**

Le chômage permet aux établissements d'employer des personnes qui sont de fait sous-classées. L'amélioration des qualifications des personnels n'est pas reconnue par des promotions, faute de possibilités suffisantes.

### **Exigeons un plan de reclassement des personnels.**

Le statut de titulaire a apporté des garanties indéniables, mais depuis 1984 il a subi toutes les manipulations des politiques salariales et statutaires passées. Il en résulte une insuffisance des niveaux de rémunérations des débuts de carrière, des corps à trois grades qui ne permettent pas des déroulements de carrière satisfaisants, etc...

**Exigeons :**

- -Une revalorisation salariale.**
- -Un statut permettant la reconnaissance des principaux niveaux de qualification avec un premier niveau permettant le recrutement de personnes sans diplôme, rémunéré au SMIC,**
  - -un niveau 2, recrutement des CAP-BEP rémunéré avec 1,2 fois le SMIC,**
  - -un niveau 3, recrutement BAC rémunéré avec 1,4 fois le SMIC,**
  - -un niveau 4, recrutement des BTS-DUT rémunéré avec 1,6 fois le SMIC,**
  - -un niveau 5, recrutement Licence, maîtrise, ingénieurs rémunéré avec 1,8 fois le SMIC,**
  - -un niveau 6, recrutement DEA-DESS, ingénieurs rémunéré avec 2 fois le SMIC,**
  - -recrutement Doctorat rémunéré avec 2,2 fois le SMIC.**
- -Les carrières doivent se développer sans barrage de classe avec une durée de carrière de 30 ans et une amplitude indiciaire de 1,7.**

*Rappel, en 1983, la grille Fonction Publique a placé le début de carrière des T à 1,33 fois le SMIC et IE à 1,75 fois le SMIC.*

**C'est sur ces bases que nous irons négocier au Ministère.**

Pour faire aboutir ces revendications soyons nombreux dans les actions

**Le 9 MARS**

**Pour la recherche et l'enseignement supérieur**

**MANIFESTATION à 14 heures**

**de la Sorbonne à la Place de la Bastille**

Rendez-vous angle rue Saint-Jacques et rue des Ecoles, derrière la Sorbonne

*Pour les régions : voir les initiatives locales (Préfectures)*

**Le 10 MARS**

**JOURNÉE DE GREVE NATIONALE PUBLIC PRIVE**

**Pour les salaires, l'emploi public, la défense du service public et de ses missions**

**MANIFESTATION à 14 heures**

**de la Place d'Italie à la Nation**

Rendez-vous du SNTRS derrière le ballon de l'UGFF et de la FERC.

*Pour les régions : voir les initiatives locales avec les UD*